

Québec convie Ottawa à la négociation

Dans une lettre à Lloyd Axworthy, Louise Beaudoin demande officiellement à Ottawa d'engager des pourparlers sur la place du Québec dans les forums internationaux

VINCENT MARISSAL
du bureau de La Presse, OTTAWA

Le gouvernement du Québec est passé de la parole au geste en demandant formellement au gouvernement fédéral d'entamer des négociations sur la place du Québec dans les forums internationaux.

La ministre des Relations extérieures, Louise Beaudoin, a envoyé vendredi dernier une lettre en ce sens au ministre fédéral des Affaires étrangères, Lloyd Axworthy, a appris La Presse.

Donnant suite à une déclaration de son gouvernement adoptée la semaine dernière, Mme Beaudoin réclame du gouvernement fédéral qu'il revoie la place du Québec dans les organismes internationaux, l'UNESCO notamment. Selon des sources fédérales proches du dossier, elle s'en tient, dans sa demande, aux secteurs traditionnels de revendication du Québec, soit la culture, la langue et l'éducation.

La stratégie du gouvernement

semaines, la ministre du Patrimoine, Sheila Copps, s'apprêtait à intervenir, mais elle rencontrera d'abord son collègue Axworthy pour évaluer la situation.

À première vue, il semble qu'Ottawa pourrait effectivement revoir son mode de fonctionnement avec Québec en ce qui a trait à sa place et sa visibilité dans les organismes internationaux.

Mme Copps pourrait toutefois demander aux ministres des pays étrangers membres du réseau de la culture s'ils acceptent d'accueillir en leur sein un « gouvernement de niveau inférieur », une province, par exemple. Ottawa demanderait donc à d'autres pays, dont la France, de jouer le rôle d'arbitre et de déterminer la place qui revient à un gouvernement provincial, à côté des gouvernements de pays souverains.

C'est justement une invitation de la ministre française de la Culture, Catherine Trautman, à son homologue du Québec, Agnès Maltais, qui a mis le feu aux poudres il y a

quelques semaines. Ottawa avait très mal pris que la France contourne le gouvernement canadien, le seul interlocuteur des gouvernements étrangers, ont affirmé Jean Chrétien, Sheila Copps, Lloyd Axworthy et Stéphane Dion.

Dans les jours qui ont suivi, le premier ministre Lucien Bouchard, en visite en Espagne et en France, avait relancé le débat en affirmant qu'Ottawa ne pouvait défendre adéquatement les intérêts du Québec dans les forums internationaux.

Puis, la semaine dernière, le gouvernement Bouchard a adopté une déclaration selon laquelle le Québec parlera en son nom propre dans les forums culturels.

« Le gouvernement du Québec déclare que dans tous les forums internationaux traitant d'éducation, de langue, de culture et d'identité, il est fondamental que le gouvernement du Québec s'exprime de sa propre voix au nom du peuple québécois », a décrété le gouvernement Bouchard.



Louise Beaudoin

PHOTOTHÈQUE La Presse

Un ombudsman financier

Presse Canadienne
OTTAWA

Les consommateurs pourraient bientôt avoir quelqu'un qui défendra leurs intérêts lorsqu'ils auront à se plaindre de banques, de compagnies d'assurances ou de fiduciaires.

Des sources gouvernementales affirment que le ministère des Finances songe à créer un poste d'ombudsman des services financiers. Un document d'orientation à cet effet sera rendu public à la fin de l'actuelle session.

Refusant d'être identifiées, ces sources disent que le ministre des Finances, Paul Martin, doit encore donner son accord au contenu du document. Mais la création d'un poste d'ombudsman fédéral pour les institutions relevant du gouvernement fédéral est une quasi-certitude, disent ces fonctionnaires.

L'Association des banquiers canadiens finance présentement un poste d'ombudsman chargé d'entendre les plaintes des consommateurs. Mais les fonctionnaires sont d'accord avec les conclusions d'un groupe de travail fédéral qui recommandait l'institution d'un poste d'ombudsman indépendant.

Tout le monde y trouve son compte

du bureau de La Presse
QUÉBEC

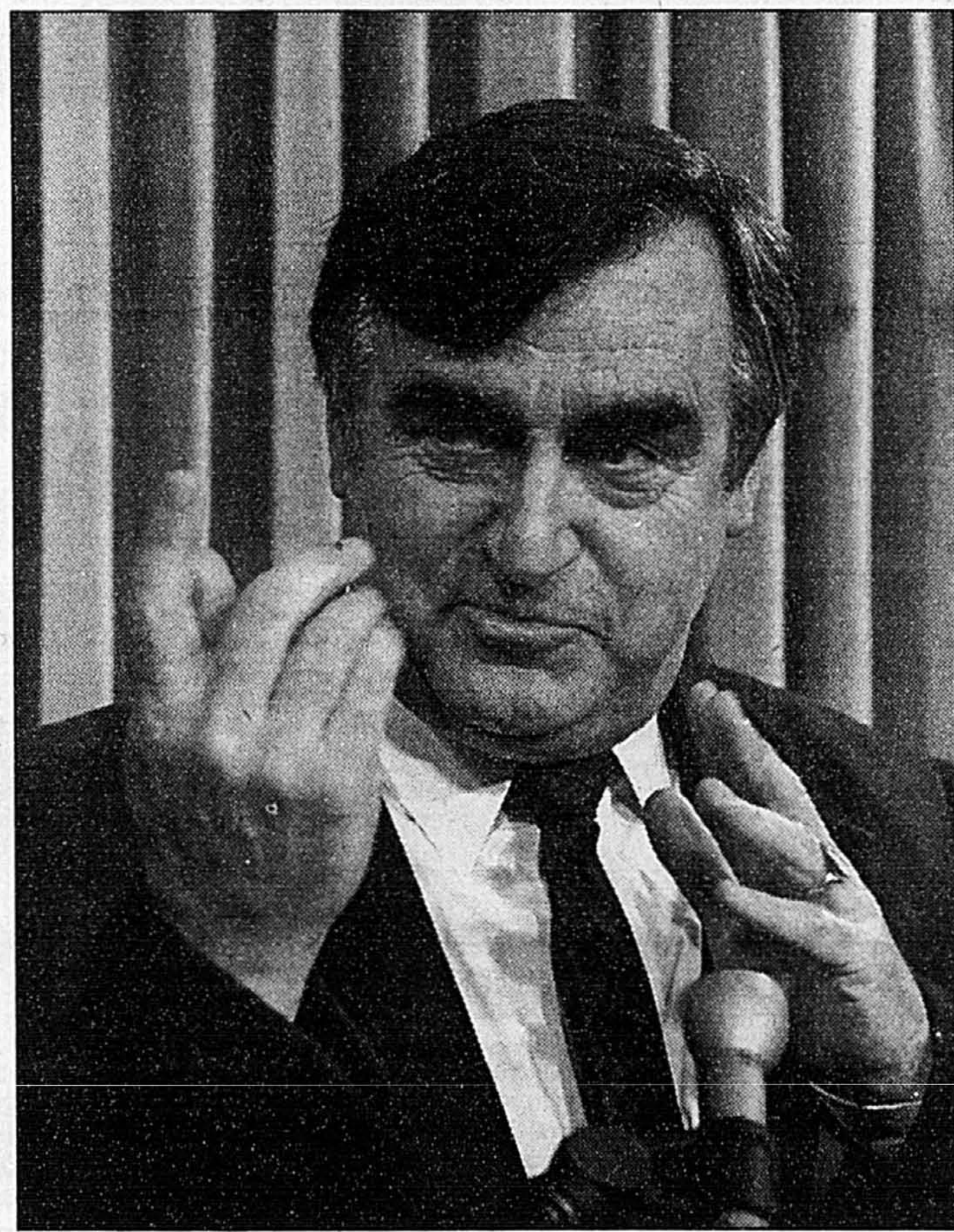
Comme toujours quand tout le monde y trouve son profit, les trois partis présents à l'Assemblée nationale se sont vite entendus pour adopter en cachette un projet de loi où il y en a pour tout le monde.

La loi 11, adoptée dès le lendemain de son dépôt, répond à une inquiétude du gouvernement Bouchard et du vice-président de l'Assemblée, Raymond Brouillet. On y précise qu'en aucun cas le nouveau vice-président libéral, Michel Bissonnet, ne pourrait remplacer le président, Jean-Pierre Charbonneau, en cas d'incapacité subite de ce dernier.

La loyale opposition de sa Majesté trouvait aussi son profit dans l'adoption rapide de ce projet de loi: le poste de président du caucus, occupé actuellement par Jacques Chagnon, justifiera une prime salariale de 22,5% — juste un peu moins que le président du caucus gouvernemental qui obtient 25% d'indemnité.

Finalement, l'ADQ de Mario Dumont ne sera pas laissée pour compte. La loi adoptée en une seule journée prévoit une bonification des avantages sociaux pour son personnel.

Construction: Lucien Bouchard fait une ultime tentative auprès d'Harris



Lucien Bouchard avait « une idée » à soumettre à Mike Harris.

KATIA GAGNON
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Alors que la ministre Diane Lemieux accuse les Ontariens d'être de mauvaise foi dans les négociations qui s'étirent depuis plusieurs mois sur l'industrie de la construction, le premier ministre Bouchard a tenté hier un dernier appel auprès de son homologue ontarien, dans l'espoir de prévenir une guerre commerciale entre les deux provinces.

Le premier ministre a en effet appelé M. Harris hier afin de lui soumettre « une idée » — dont il a cependant refusé de dévoiler la nature — qui pourrait, selon lui, permettre de régler le conflit qui risque d'éclater demain, date butoir fixée depuis des mois par les Ontariens. « Il y a là un casse-tête que nous sommes en train de résoudre et que nous résoudrons », a tranché le premier ministre en Chambre.

Depuis plusieurs mois, l'Ontario accuse le Québec de « surréguler » le secteur de la construction, ce qui empêcherait les travailleurs ontariens d'avoir un libre accès au marché québécois, comme le prévoit une entente signée en 1996 par les deux provinces. Si rien n'est réglé demain, l'Ontario menace de sévir contre les 6000 travailleurs québécois qui oeuvrent quotidiennement en Ontario. En contrepartie, seuls 1000 travailleurs ontariens travaillent en sol québécois.

« Le Québec a mis beaucoup d'énergie, beaucoup de bonne foi et je veux m'assurer qu'il y a de la bonne foi aussi de l'autre côté. On a aussi des problèmes d'obstacles

de notre côté et on nous oppose à chaque fois une fin de non-recevoir. Il va falloir qu'ils lâchent leurs morceaux. Une négociation, ça marche des deux côtés et actuellement, je pense qu'il y a un sens unique », croit la ministre du Travail, Diane Lemieux.

Mme Lemieux accuse notamment l'Ontario de tenter d'introduire dans ces négociations des éléments qui concernent l'industrie du camionnage, qui ne fait pas partie de l'entente signée en 1996. Elle estime aussi que certaines demandes des Ontariens pourraient mettre en péril le régime de qualifications des travailleurs de la construction dont s'est doté le Québec. « Il n'est pas question qu'on coupe à blanc ce système-là. »

De son côté, le premier ministre a catégoriquement rejeté l'idée de créer une zone d'exception dans la région limitrophe de l'Outaouais, où se pose la majorité des problèmes. « Je ne vois pas comment une partie du territoire québécois pourrait être assujéti à un régime différent », lance M. Bouchard. Le chef libéral, Jean Charest, croit, lui, que le premier ministre devrait examiner cette possibilité avant de la rejeter du revers de la main.

Les libéraux ont d'ailleurs ridiculisé, en Chambre, les travaux d'un comité formé par la ministre Lemieux qui devait trouver des pistes de compromis. Selon le député de Papineau, Norm McMillan, ce « comité bidon » ne s'est pas réuni une seule fois depuis décembre. Mme Lemieux rétorque que le comité a eu au moins deux ou trois rencontres par mois. « Ça a été des négociations intensives », dit-elle.

L'Ontario entend sévir rapidement

MARTIN VALLIÈRES
du bureau de La Presse, TORONTO

Le litige de la construction qui oppose les gouvernements de l'Ontario et du Québec, surtout dans la grande région d'Ottawa-Hull, apparaît se diriger tout droit vers un échouement significatif, à moins de compromis de toute dernière heure.

Le ministre ontarien du Travail, Jim Flaherty, a « refusé fermement » la demande de délai additionnel d'un mois de son homologue québécois, Diane Lemieux, en regard de la date butoir fixée à demain pour que le Québec libéralise les normes d'accès à ses chantiers de construction pour les travailleurs ontariens.

Même que le premier ministre

ontarien Mike Harris, en quasi campagne préélectorale, devrait annoncer en personne ce midi à Ottawa les mesures de représailles qu'entend prendre son gouvernement.

Au ministère ontarien du Travail à Toronto, on indiquait hier que ces mesures seraient « sévères et appliquées dès les prochains jours », vraisemblablement à l'endroit des entrepreneurs québécois de l'Outaouais qui sont plus nombreux à travailler sur les chantiers du côté de l'Ontario. Pour l'essentiel, le gouvernement Harris réclame la libéralisation par Québec de l'accès aux chantiers québécois pour les travailleurs et les camionneurs en vrac de l'Ontario. Il prétend que les entrepreneurs québécois profitent déjà d'un tel accès sur les chantiers ontariens.

Chaque fois que le gouvernement Harris s'est exprimé récemment sur ce litige avec le Québec depuis décembre, il a fait état de la possibilité d'imposer aux travailleurs québécois sur les chantiers ontariens les mêmes mesures dites « restrictives » de l'industrie québécoise de la construction. Les représentants des travailleurs de la construction dans l'est de l'Ontario ont déjà menacé de bloquer les ponts entre le Québec et l'Ontario dès le 1^{er} avril.

Le gouvernement Harris se réclame d'ailleurs du plein appui des travailleurs de la construction et des politiciens locaux dans la grande région d'Ottawa dans ce dossier. Et dans le contexte préélectoral qui s'amplifie de jour en jour en Ontario, « c'est assez évi-

dent qu'un dossier comme celui-là a des chances de s'échauffer », a commenté à La Presse un observateur aguerri de la politique provinciale à la législature provinciale de Queen's Park à Toronto.

Dans sa lettre de refus à la demande écrite de délai de Québec, le ministre ontarien du Travail, Jim Flaherty, a écrit: « En décembre dernier, nous avons clairement indiqué que le but de l'Ontario était rien de moins que d'obtenir au 1^{er} avril 1999 l'égalité d'accès (aux chantiers québécois) des entrepreneurs, des travailleurs et des camionneurs en vrac de l'Ontario. Je suis déçu que le Québec continue de refuser de garantir cet accès libre et complet, en dépit de trois mois de discussions. »

	L'AIDE AUDITIVE Des milliers de malentendants ont retrouvé leurs activités grâce à l'aide auditive. Elle est si petite et se glisse confortablement dans l'oreille. *Le modèle illustré n'est pas couvert par la RAMQ	Laflamme & Associés (514) 849-4500 Audioprothésistes 1 800 422-6181	
	MONTRÉAL 525, rue Sherbrooke Est #1	LONGUEUIL 99, place Charles-Lemoyne, bureau 102	BELOEIL 365, boul. Laurier, bureau 101
	ST-JEAN (450) 349-1260 900, boul. du Séminaire, bureau 140	LAVAL (450) 629-9887 1435, boul. St-Martin Ouest, bureau 300	GRANBY (450) 378-7337 320, boul. Leclerc Ouest, bureau 8
	Une prothèse auditive SANS FRAIS ET SANS LIMITE D'ÂGE selon les règles de la Régie d'assurance-maladie du Québec.*		

Éditorial

La Presse

ANDRÉ DESMARAIS
PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

ROGER D. LANDRY
PRÉSIDENT
ET ÉDITEUR

CLAUDE MASSON
ÉDITEUR ADJOINT
MARCEL DESJARDINS
DIRECTEUR DE L'INFORMATION
ALAIN DUBUC
ÉDITORIALISTE EN CHEF

La barbarie

« Je ne sais pas ce qui va advenir de mes voisins. Je sais, en revanche, que si l'OTAN continue ses bombardements sans envoyer de soldats pour nous protéger, il n'y aura plus un Albanais au Kosovo avant la fin de la semaine. »

Ce terrible pronostic d'un réfugié kosovar, cité hier par *Libération*, exprime toute l'horreur et l'impuissance que l'on ressent, jour après jour, devant la tragédie du Kosovo — ce minuscule territoire de la Serbie méridionale, habité par une population très majoritairement albanaise, mais revendiqué par les Serbes à titre de « berceau national ».

Sans médias ni observateurs étrangers, il est difficile de savoir avec exactitude ce qui se passe au Kosovo depuis le début des frappes de l'OTAN. Mais les témoignages des dizaines de milliers de gens qui fuient des villes et des villages mis à feu et à sang concordent suffisamment pour qu'on saisisse l'essentiel : nous sommes en présence d'un carnage.

Des villes entières, à commencer par Pristina, la capitale, puis Pec (90 000 habitants), Mitrovica (60 000), et sans doute plusieurs autres que la barbarie tirera bientôt de l'anonymat, sont vidées de leur population. Comme en Bosnie, l'armée yougoslave travaille conjointement avec des milices masquées. Même le terrible Arkan, repris de justice yougos-

lave qui a connu ses heures de gloire en Bosnie et en Croatie, a repris du service.

Les réfugiés parlent de rues jonchées de cadavres, d'exécutions sommaires, de rues incendiées, de milliers de personnes poussées vers l'exil. Avant de franchir la frontière de la Macédoine ou de l'Albanie, les réfugiés se font confisquer leurs documents — façon de leur couper le chemin du retour.

En plus de ce nettoyage à grande échelle, les forces serbes ont des cibles plus précises : l'élite modérée albanaise. Selon les dernières informations, un proche collaborateur du président Ibrahim Rugova, un autonomiste pacifiste, et le rédacteur en chef du principal journal kosovar, auraient été assassinés.

C'est clair : l'armée yougoslave et les milices qui l'aident à faire son sale boulot sont déterminées à régler une fois pour toutes la « question albanaise ». Les raids de l'OTAN ont propulsés les Serbes vers une sorte de fuite en avant et les atrocités se multiplient sous les bombes.

Après une semaine de bombardements, l'intervention militaire contre la Yougoslavie soulève de nombreuses critiques. C'est compréhensible. Mais avant de conclure à une erreur fatale, il vaut la peine de rappeler quelques faits.

■ Les bombes de l'OTAN font sûrement quelques victimes. Mais ce ne sont pas elles qui font fuir des centaines de milliers de Kosovars, mais bien les soldats de Slobodan Milosevic et les Tigres sanguinaires d'Arkan qui tuent et pourchassent la population albanaise du Kosovo.

■ Les frappes ont accéléré le processus ? Manifestement,

oui. Mais celui-ci était déjà bien engagé avant que l'OTAN ne lance ses premiers missiles. À preuve : la tuerie de Rakac, début janvier. Intervention de l'OTAN ou pas, d'autres tueries auraient eu lieu. Reprocher à l'OTAN les victimes des Serbes, c'est comme si l'on avait reproché aux Alliés d'avoir incité les nazis à accélérer la « liquidation » des camps d'extermination en se battant contre l'armée du 3^e Reich. C'est absurde.

■ L'OTAN a créé un précédent en attaquant un pays souverain sans mandat de l'ONU ? Vrai. Mais ce pays lui-même a créé un tas de précédents, entre autres en refoulant tous les observateurs étrangers, y compris la procureure Louise Arbour, qui voulaient enquêter sur le massacre de Rakac en janvier. C'était un défi flagrant à l'ONU et aux engagements que Belgrade a pris à son égard. Comme quoi, pour ce qui est du respect des règles internationales, la Yougoslavie n'a de leçons à donner à personne...

Le temps presse. Il est probable que sans une intervention au sol, qui répugne à tous les pays membres de l'OTAN, les puissances occidentales ne parviendront pas à endiguer le massacre. Mais l'intransigeance des Serbes permet de penser que si l'on avait rien fait, on ne l'aurait pas endigué non plus.

De plus en plus de voix réclament un engagement terrestre, y compris parmi d'anciens généraux qui ont dirigé les Casques bleus en Bosnie. Il est possible que leurs voix soient finalement entendues. Il est possible que, devant cette perspective, et sous la pression de nouvelles initiatives diplomatiques, Milosevic finira par céder.

Aucune guerre n'est gagnée d'avance. Quelle que soit l'issue de celle-ci, au moins, le monde aura essayé de faire quelque chose, au lieu d'attendre en se croisant les bras.



Agnès Gruda

agruda@lapresse.ca

Les effets secondaires

Des gens vulnérables, assistés sociaux et personnes âgées, ont vécu un véritable drame lorsqu'ils ont réduit leur consommation de médicaments essentiels lorsque ceux-ci ont cessé d'être gratuits. Ce problème grave était non seulement prévisible. Avec un minimum de compassion et une planification intelligente, il aurait pu être évité.

Ce problème, on s'en souvient, a fait l'objet de manchettes lors de la campagne électorale québécoise de novembre dernier, à la faveur de la fuite d'une étude réalisée par des chercheurs de McGill pour le ministère de la Santé et des Services sociaux. La version finale de l'étude, rendue publique la semaine dernière, confirme le pire.

L'étude montre que, pendant les dix premiers mois de l'implantation du régime d'assurance-médicaments, les personnes âgées et les assistés sociaux ont réduit leur consommation de médicaments essentiels de façon significative. Le fait qu'ils se privent ainsi de médicaments a engendré d'importants coûts humains, sociaux et économiques. La baisse de la consommation a ainsi entraîné 12 991 visites de plus aux urgences, 16 092 visites de plus en cabinet médical, et a provoqué des nombreux cas d'effets indésirables, hospitalisation, institutionnalisation et aussi, des décès.

On se souvient que c'est l'élimination de la gratuité absolue pour les assistés sociaux et les personnes âgées qui a rendu possible l'instauration de l'assurance-médicaments. Ce sont les économies ainsi réalisées qui ont financé le régime et permis d'offrir une protection aux 1,2 million de Québécois qui n'en avaient pas. Cela a aussi permis à Québec de réduire ses dépenses en santé dans le cadre de la lutte contre le déficit. La stratégie a enfin aidé à résoudre un réel problème de santé publique, la surconsommation de médicaments que la gratuité encourageait.

Ces acquis sont indéniables. Mais il ne faut pas en conclure que, pour atteindre ces objectifs souhaitables, il fallait traiter les assistés sociaux et les personnes âgées comme on l'a fait. Nous ne sommes pas en présence d'une conséquence inévitable, mais d'un travail mal fait, du mariage de l'aveuglement politique et de la bêtise bureaucratique.

Le risque que des citoyens vulnérables, privés de la gratuité, réduisent leur consommation de façon non souhaitable, avait été évoqué dès le début par le protecteur du citoyen et par l'Ordre des pharmaciens. Et le régime, complètement informatisé dès le départ, aurait permis une approche moins brutale.

Sans retomber dans la gratuité totale, avec ses effets indésirables, il est possible de rendre gratuits les médicaments essentiels pour les personnes qui n'ont pas les moyens. L'étude de McGill identifie les cas où cela s'impose : assistés sociaux atteints de maladie mentale, ou personnes âgées souffrant de maladies cardiaques, d'asthme, de diabète. L'informatique permet cette approche plus fine, qui ne coûterait pas une fortune. C'est la voie que la ministre Marois devra suivre.

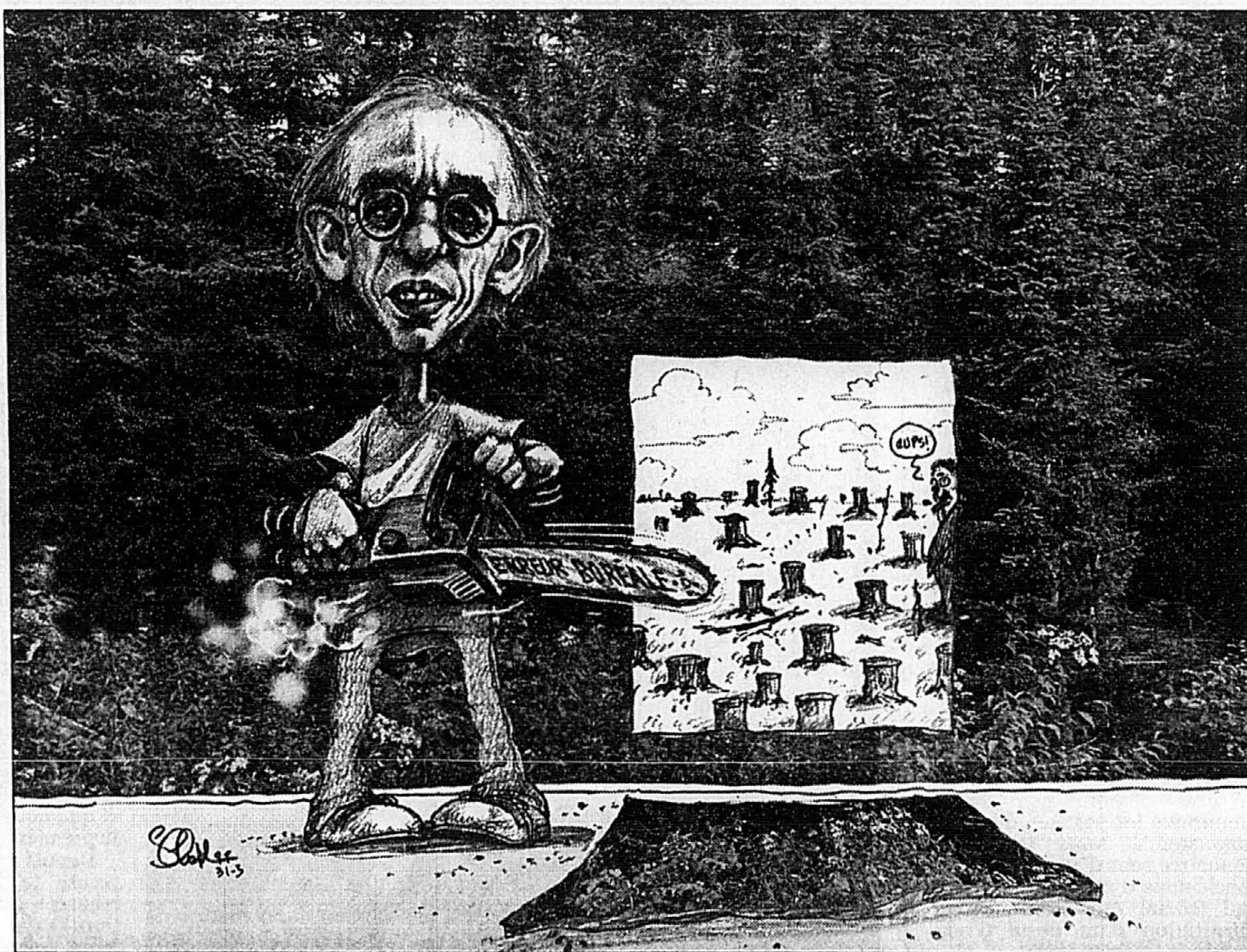
Mais cela ne permet pas de comprendre pourquoi cela est arrivé, pourquoi on a soumis des populations vulnérables à un traitement inhumain. À notre connaissance, économiser sur le dos de gens pauvres jusqu'à compromettre leur santé, sinon leur vie, ne fait pas partie de contrat social québécois.

On ne comprend pas non plus la lenteur du gouvernement Bouchard dans ce dossier. Le ministre Rochon a été alerté de ce drame en août, il y a huit mois. La fuite de l'étude, en pleine campagne électorale, a forcé le premier ministre Bouchard à promettre une action rapide. C'était il y a quatre mois. Fallait-il attendre la version finale de l'étude, avant de commencer à bouger ? La ministre Marois a en mains la version finale de l'étude depuis bientôt trois semaines. Toujours rien. Pourquoi ?



Alain Dubuc

adubuc@lapresse.ca



DROITS RÉSERVÉS

serge.chapleau@lapresse.ca

LA BOÎTE AUX LETTRES

edito@lapresse.ca

Comme en Abitibi

Mme Gagnon,

■ J'ai lu votre chronique dans laquelle vous déplorez le fait de ne pas avoir accès à la première chaîne de Radio-Canada, celle qui jadis était tout simplement logée sur la bande AM.

Sachez que c'est le sort de tous en Abitibi. En effet, sans le câble, nous ne pouvons avoir accès à aucun poste de Radio-Canada, première chaîne ou chaîne culturelle. Pourtant nous aussi sommes des contribuables au même titre que tous les autres citoyens canadiens. Il est déplorable que ce service de base ne puisse être offert d'un océan à l'autre.

J'espère que vous allez entreprendre une mission auprès des instances gouvernementales à ce sujet. Je suis prête à vous appuyer de quelque façon que ce soit, car il est inacceptable que nous acceptions cette situation.

Marie-France BEAUDOIN
Val-d'Or

Le critique critiqué

Monsieur Stanké,

■ En écoutant, durant l'émission *C'est bien meilleur le matin*, à CBF, la critique du *Barbier de Séville* par M. Robert Lévesque, j'ai ressenti le même haut-le-cœur que vous.

On juge un arbre à ses fruits. Quand ces derniers ne sont que négativisme, mépris et pédanterie, j'en conclus que l'arbre est pourri et qu'il faut le couper.

Un dicton veut que « la culture, c'est comme les voitures : moins on en a, plus on l'étend ». Il s'applique en tous points à ce personnage. Tout comme vous, je lui concède le droit d'exprimer son opinion. C'est à peu près la seule

chose qu'il sache faire, d'ailleurs. Mais, comme cette opinion penche toujours vers le bas, je m'accorde le droit de m'en prémunir, de m'en débarrasser.

Je trouve affligeant qu'on se serve d'une tribune publique pour régler, sur le dos des artistes, des interprètes et des créateurs, des problèmes inavoués d'image de soi.

C'est à partir de ce moment-là que j'ai complètement décroché de cette émission matinale. Je trouvais qu'elle ressemblait de plus en plus à *Piment Fort*, avec ses railleries de mauvais goût et son bavardage tapageur.

Je vous félicite d'avoir pris le temps d'écrire votre opinion dans *La Presse*. En la lisant, je me suis senti moins seul dans mon appréciation de la situation.

Bernard HOULE
Saint-Hubert

Un drôle de Gala de l'humour

■ Dans *Le Petit Robert*, on dit de l'humour : « Forme d'esprit qui consiste à présenter la réalité de manière à en dégager les aspects plaisants et insolites... ». C'est plutôt de la vulgarité qu'on nous a présenté au Gala de l'humour, le dimanche 21 mars dernier.

Lorsque l'animatrice dit « Va chier ! » ou encore « Christ ! » en pleine télé, on se pose des questions. De plus, certains sketches étaient grossiers. Alors, on s'empresse de « zapper ». Cependant, on revient par curiosité ou pour savoir s'il y a eu amélioration. Et on trouve des urinoirs sur scène et tout ce qui se dira tout autour...

Comme la caméra se baladait dans l'assistance, on a pu voir, à l'expression

de certaines personnes, qu'il y avait un malaise. Pauvre télé ! C'est bien dommage pour les gens du milieu et pour certains bons humoristes qui ne méritaient sûrement pas le sort qu'on leur a réservé.

Marguerite JACOB
Longueuil

L'éducation : un investissement

■ Je désire commenter les diverses manifestations étudiantes qui ont eu lieu le 24 mars dernier.

Le système d'éducation ne doit pas être géré comme une entreprise et c'est ce que, malheureusement, le gouvernement péquiste se plaît à penser. Je ne peux admettre que l'avenir de notre jeunesse soit calculé selon une échelle de profits. Le capitalisme occidental a touché et contaminé non seulement les entreprises et les hommes d'affaires, mais aussi notre gouvernement qui gère les fonds publics en visant à tout prix une rentabilité à court terme.

Agir en analysant le bien-fondé de tout geste posé devrait être la mission du gouvernement Bouchard et du gouvernement fédéral. À force de chercher à plaire aux mieux nantis de notre société, le gouvernement Bouchard en vient à se détourner des intérêts du peuple, de son bien-être. Et on se plaît à se voir comme la fine fleur de la démocratie.

C'est une vision fort restrictive qu'adoptent les élus au pouvoir. L'éducation ne doit pas être vue comme une dépense futile. C'est un investissement et une preuve de confiance en l'avenir...

Mélanie LACHAPPELLE
Terrebonne

Opinions

POUR UNE NOUVELLE RÉVOLUTION TRANQUILLE (2)

Un discours social-démocrate
usé, vieilli et dépassé

MARCEL BOYER

L'auteur est président-directeur général du Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO), titulaire de la Chaire Jarislowsky, à l'École polytechnique de Montréal, et professeur de science économique à l'Université de Montréal. Nous publions aujourd'hui la deuxième et dernière partie de l'opinion qu'il nous a fait parvenir.

Nous avons vu dans l'article d'hier que la performance économique du Québec traînait dangereusement derrière celle du reste du Canada (ROC) et derrière celle des États-Unis et ce, depuis près de vingt ans. De plus, l'écart de performance se creuse d'année en année : le taux de croissance du PIB réel du Québec est de 1,2 % par an en moyenne depuis le début des années 90 comparativement à 2,1 % pour le ROC, une situation aux conséquences désastreuses.

La création d'emplois est relativement anémique au Québec, depuis plus de 15 ans, et davantage encore depuis le début des années 90 : de 1990 à 1998 (9 ans), le Québec n'a créé que 8,1 % des emplois à temps plein au Canada, alors qu'il représente 24,6 % de la population. Le taux d'emploi est nettement inférieur au Québec par rapport au ROC et aux États-Unis, en particulier chez les hommes de 55-64 ans et le taux de chômage relatif au Québec est nettement et dangereusement sous-estimé.

Pourquoi une telle situation et comment y remédier ? Au premier chef, il faut mentionner que la sous-performance économique du Québec est le résultat d'un manque généralisé d'incitations à la performance et à l'augmentation de la productivité, d'une part, et du vieillissement des mécanismes publics de coordination et d'affectation des ressources, d'autre part. Bref, elle résulte de la sous-performance de nos institutions, organisations et entreprises tant à assurer l'utilisation et le développement optimaux des ressources (les bonnes ressources aux bons endroits aux bons moments pour la production des bons produits et services) qu'à motiver les individus à se prendre en charge et à intensifier leurs contributions à l'économie et au mieux-être de la société. (...)

Un discours usé

Le Québec souffre d'un discours social-démocrate usé, vieilli et dépassé. Ce qu'il faut instaurer, c'est une social-démocratie moderne, innovante et responsable. La différence entre les deux concepts n'est pas négligeable. La première est une social-démocratie orientée vers les moyens, la préservation des droits acquis, la protection des rentes et intérêts corporatistes, la sauvegarde des vaches sacrées, le tout enrobé dans une langue de bois où la forme et le contenu dominent le réel et le contenu, bref une société figée, enfermée dans son passé et tolérante de la médiocrité. La seconde est une social-démocratie orientée vers les fins et objectifs (à atteindre par les moyens les plus efficaces et économiques possibles), ouverte

et favorable aux changements technologiques et organisationnels, favorisant l'émergence et le pouvoir de la compétence dans tous les milieux et dans toutes les sphères d'activités, et réaffirmant continuellement et de manière crédible la volonté de reconnaître les contributions réelles et tangibles au mieux-être de la société, bref une société flexible, entreprenante et hostile à la médiocrité.

De manière plus concrète, il faut favoriser le développement et le maintien de compétences clés bien définies dans les secteurs publics et privés, le recours systématique aux mécanismes de marchés concurrentiels ouverts et transparents et ce, non seulement dans les sphères traditionnelles du privé mais aussi dans toutes les sphères possibles du secteur public. Seuls ces mécanismes concurrentiels, ouverts et transparents (faisant un usage optimisé des nouvelles technologies de communications) peuvent garantir l'émergence d'une société où les intérêts des citoyens prédominent, où les choix de production, de consommation et d'investissements tant publics que privés sont faits de manière efficace sur la base des meilleures informations disponibles, des meilleures compétences disponibles, et des meilleures perspectives de développement, et où le réel et le contenu dominent les clichés et le contenant.

Dans un tel contexte, il faut favoriser la formation, la libéralisation, la dissémination et la compréhension des informations, développements et rouages économiques. Il faut s'abstenir de manipuler indûment les signaux de rareté (valeur) relative que sont les prix concurrentiels des biens et services tant publics que privés. Il faut réduire le coût, en particulier la taxation, des embauches et des congédiements et augmenter la rentabilité relative du travail (en diminuant entre autres les taux marginaux de taxation des chômeurs et assistés sociaux et les taux marginaux de taxation des hauts salariés) et ce, afin de dynamiser les marchés du travail, de favoriser la création d'emplois de haute qualité, et de favoriser la réinsertion sociale.

Le rôle des gouvernements et des administrations publiques, à tous les niveaux, doit d'abord et avant tout être celui d'identifier les besoins de leurs citoyens en biens et services sociaux, tant en qualité qu'en quantité, de faire les arbitrages nécessaires, et de gérer les contrats et partenariats public/privé de production et de distribution de ces biens et services au meilleur coût possible. C'est en assumant efficacement ces compétences clés que les administrations publiques, motivées par la contrainte électorale, contribueront au maximum au mieux-être des citoyens.

Ces administrations ne doivent pas se substituer au secteur privé dont les compétences clés sont ou doivent être au premier chef de produire efficacement les biens et services privés, sociaux et publics, en utilisant les meilleures ressources humaines et matérielles possibles, motivé comme il se doit par la recherche d'un profit concurrentiel.

L'entrepreneuriat public et privé est une ressource trop importante pour l'avenir du Québec pour que l'on se mette à le gaspiller en confondant les rôles.

Capital humain

Dans un contexte de globalisation des marchés, la croissance économique et l'avantage concurrentiel relatifs des sociétés reposent de plus en plus sur leur capital humain respectif, et donc sur la qualité de leurs ressources humaines, plutôt que sur leurs technologies spécifiques ou leurs dotations en ressources matérielles et naturelles. Cette globalisation permet et permettra d'accéder à des marchés gigantesques dans lesquels la compétence dominera. Il est crucial pour la société du Québec de pouvoir compter sur des entreprises capables d'affronter cette concurrence basée sur la compétence et de bien s'en sortir.

D'où l'importance des mécanismes incitatifs à la performance dans le développement et la mise à jour continue des compétences. Il faut favoriser la prise en charge par chaque individu du développement et du maintien de son capital humain, de sa base de compétences. Il faut soumettre les institutions de formation des compétences scientifiques et professionnelles (écoles, collèges et universités) à des mécanismes d'incitations puissants et crédibles, et donc revoir de fond en comble les mécanismes actuels de financement public (et privé) des institutions d'enseignement

pour mettre l'accent sur l'efficacité et la compétence avec laquelle elles s'acquittent de leur mission de formation des compétences dont l'économie et la société ont et auront besoin. Il faut plus généralement libéraliser les prix des biens et services sociaux, de santé, d'éducation ou autres, pour éviter le gaspillage et favoriser l'émergence de solutions innovantes aux multiples problèmes et défis qui se posent.

Pour concilier les besoins d'incitations à la performance, de flexibilité sur les marchés du travail, d'efficacité dans l'utilisation de nos ressources et donc de vérité dans les prix (concurrentiels) tout en assurant à chaque individu et à chaque ménage un niveau de vie décent, nous devons procéder à une réingénierie profonde des mécanismes de support aux faibles revenus. Ces mécanismes devront d'abord être incitatifs pour les individus et les ménages et incitatifs également pour les entreprises privées et les administrations publiques. Une réforme majeure de la taxation des individus (en particulier pour les plus faibles revenus et les plus hauts revenus) et des entreprises s'impose afin de substituer aux manipulations plus ou moins paternalistes des prix un programme de redistribution directe des revenus.

C'est donc une véritable nouvelle révolution socio-économique que nous devons entreprendre. Et le temps presse. Le Québec ne peut plus se satisfaire des demi-vérités et de la langue de bois dont on l'afflige quotidiennement sous le couvert de grands et nobles sentiments. Il doit faire face à sa dure réalité actuelle et aux années exigeantes qui s'en viennent. Son retard est considérable. Atermoiements et palabres au sommet ne jouent que les mêmes rengaines usées et dépassées ou n'apportant que des palliatifs marginaux ne feraient qu'empêcher son évolution et le report de décisions encore plus douloureuses.

—FIN—

Les effets pervers
du gel des rôles
d'évaluation
de la CUM

LOUISE SAVOIE

L'auteure est présidente de l'Ordre des évaluateurs agréés.

Madame Louise Harel,

Nous avons appris avec consternation que votre ministère envisage de geler pour une autre année les rôles d'évaluation de la CUM. En effet, tant les évaluateurs municipaux que les membres de l'Ordre qui oeuvrent en contestation municipale ont, d'un commun accord, dénoncé cette intention gouvernementale.

Nous avons sensibilisé à plusieurs reprises vos prédécesseurs aux effets pervers d'une telle mesure. Le dernier de ceux-ci, M. Rémy Trudel, nous assura qu'il y a deux ans qu'il reconduisait pour une dernière fois et à cause d'une conjoncture économique exceptionnelle certains rôles d'évaluation de la CUM, nous assurant du même coup qu'une réforme majeure de la fiscalité municipale permettrait de régler les iniquités et difficultés vécues par certaines administrations municipales. L'an dernier, on a bien compris que les autorités politiques « achetaient leur paix » avec la CUM, en particulier la Ville de Montréal, en reconduisant les rôles d'évaluation, une autre fois et malgré l'avis des intervenants spécialisés. Cette année, qu'est-ce qu'on achète ?

Puisque — de toute évidence —, il faut encore une fois reprendre la réflexion à zéro, permettez-nous de vous rappeler en quoi un tel gel de rôles constitue une injustice manifeste et outrancière.

Les contribuables sont taxés sur des valeurs qui datent de 1993 ; dans certains cas,



Louise Harel

pour le seul secteur résidentiel, l'écart de valeur peut atteindre les 20 %. Ces mêmes valeurs servent souvent de références pour d'autres transactions : calcul du gain en capital, liquidation de succession, financement hypothécaire, etc. La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), par exemple, l'utilise carrément dans sa banque de données à partir de laquelle sont assurés (avec l'argent des contribuables) des prêts à 95 % de la valeur !

Un autre exemple : les taxes scolaires sont calculées à partir de ces valeurs rendues artificielles faisant ainsi assumer aux seuls contribuables l'ensemble des coûts qui auraient normalement dû être partagés avec le gouvernement provincial, sous forme de péréquation.

Sur ces mêmes valeurs périmées depuis longtemps, lors d'achats de propriétés, les municipalités empochent des droits de mutation trop élevés puisque calculés sur la plus haute valeur entre celle de la transaction et celle de l'évaluation municipale.

Maintenir de telles iniquités apporterait une sanction étatique à un acte d'extorsion.

Que dire des édifices à bureaux et autres commerces dont la valeur a chuté dramatiquement et dont les propriétaires continuent à payer des taxes comme au bon temps de la croissance économique, en plus de devoir supporter des taux de vacance exorbitants et des loyers à des prix indécents : la santé économique de la CUM sera-t-elle mieux servie par leur déménagement ?

Auparavant, le dépôt des rôles se faisait annuellement, permettant ainsi aux contribuables de faire réviser leur évaluation à chaque année. La mise en place des rôles triennaux a réduit à une fois par trois ans ce droit de plainte. Dans le cas de la Communauté urbaine de Montréal, l'impossibilité pour les contribuables de revoir la valeur de leur propriété en fonction du marché, et ce depuis près de six ans, constitue un déni de justice inacceptable.

Si ces propriétaires avaient su qu'ils « signaient un contrat » d'au moins six ans, ils auraient peut-être été plus avisés à l'égard de la valeur déposée en 1994. Nous craignons fort, lors d'un prochain dépôt de rôle, la réaction des contribuables échaudés qui vont contester leur valeur de façon massive pour ne pas « se faire avoir » une deuxième fois.

En sabordant ainsi la crédibilité du système d'évaluation pour satisfaire encore une fois l'administration montréalaise, ce sont toutes les régions du Québec qui risquent d'être affectées à plus ou moins long terme.

Le discours politiquement rentable de ceux qui disent vouloir éviter un transfert du fardeau fiscal du commercial au résidentiel cache en réalité un manque de courage à l'égard d'un réajustement incontournable de la gestion financière des municipalités : il faut vivre selon ses moyens ou trouver plus de revenus. Ça, vos contribuables le savent, eux qui paient des taxes annuellement sur le revenu de la même année. Le ministre des Finances permettrait-il que les contribuables cotisent en fonction de leurs revenus d'il y a six ans ?

Madame la ministre, le système d'évaluation québécois est un modèle reconnu à l'échelle mondiale. Nous vous exhortons à cesser de le corrompre par des mesures palliatives. (...)

Le Nunavik rend hommage
au Nunavut

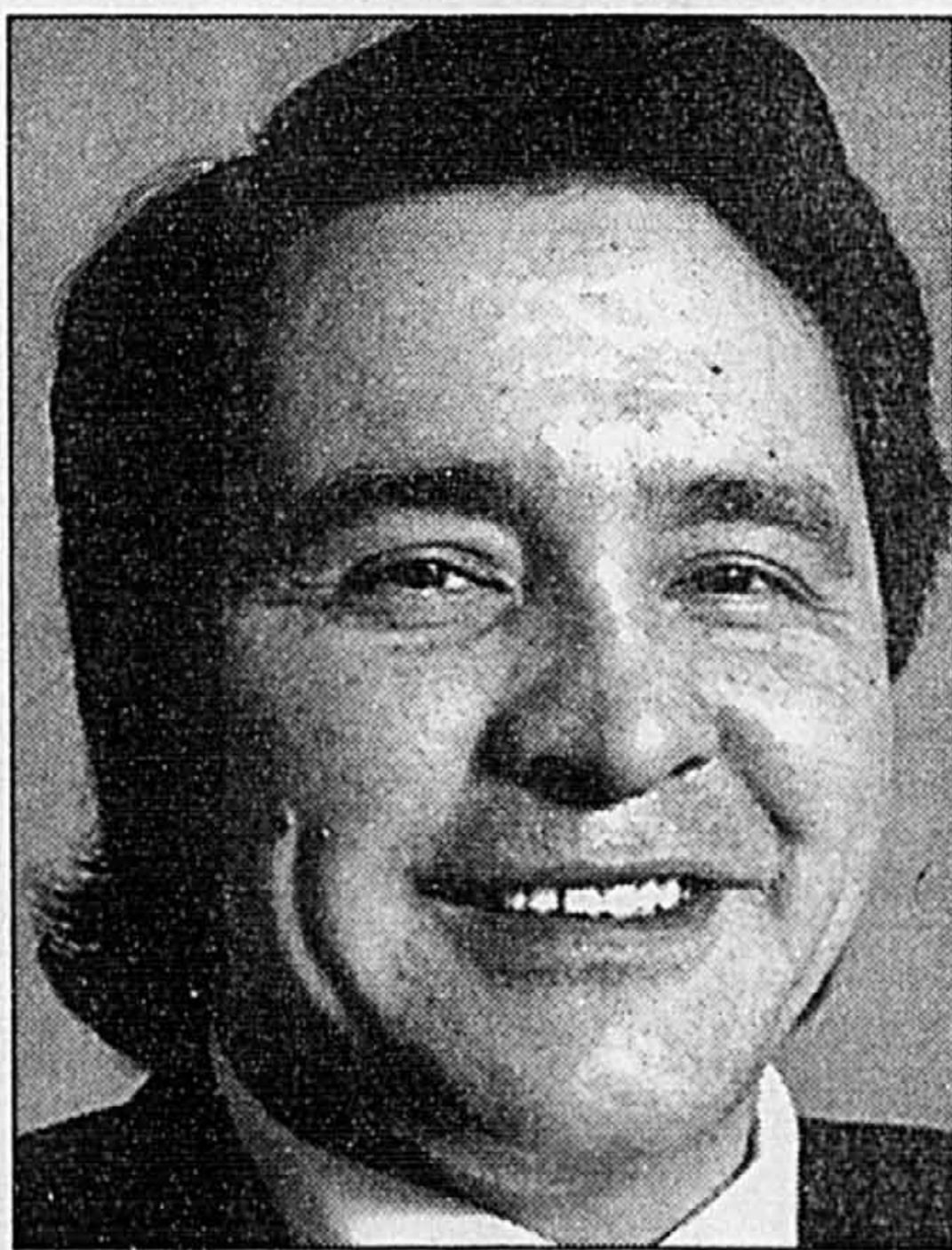
PITA AATAMI

L'auteur est président de la Société Makivik. La Société Makivik est l'entreprise inuite de développement économique créée dans le sillage de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ). Elle est chargée de veiller à l'application de cette entente et d'administrer les sommes versées aux Inuits en vertu de cet accord. La Société Makivik investit dans les obligations, les actions et les marchés monétaires ; elle crée des filiales régionales et représente les 8970 Inuits du Nunavik sur le plan politique.

La carte du Canada changera radicalement, demain, lors de l'adjonction du Territoire du Nunavut à la confédération canadienne. Les Inuits qui habitent au Nouveau-Québec, dans la région du Nunavik (lieu d'établissement), félicitent de tout coeur les Inuits du Nunavut (notre pays).

Votre réussite est un peu la nôtre aussi, puisque nous avons progressé de concert au fil des ans. Lorsque nous avons signé la Convention de la Baie James et du Nord québécois (CBJNQ), en novembre 1975, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest venait de quitter Ottawa pour s'établir à Yellowknife. Malgré ce déménagement, le ministère des Affaires indiennes jouait toujours un rôle important dans l'administration des T.N.-O., et les Inuits commençaient à prendre goût aux postes de leadership auxquels ils étaient élus.

Très vite, vous avez négocié une entente globale sur les revendications territoriales et bien qu'il vous ait fallu plus de temps pour en arriver à un accord que dans le cas de la Convention de la Baie James, vous avez eu la prévoyance de lier le projet d'autonomie gouvernementale à l'accord final signé le 26 mars 1993, à Iqaluit. Vous avez, pour ainsi dire, fait d'une pierre deux coups en réglant les revendications territoriales et en obtenant l'autonomie gouvernementale.



Pita Aatami

Une fois la loi adoptée à la Chambre des communes, le processus était enclenché pour créer le territoire du Nunavut. La Commission d'établissement du Nunavut avait le temps et les ressources nécessaires pour décider du genre de gouvernement, combien de sièges il comprendrait et où serait située l'assemblée législative. Vous avez fait un référendum sur l'égalité des sexes qui a attiré l'attention du monde entier par sa nouveauté. Bien que le principe n'ait pas été adopté, le désir de voir un nombre égal de représentants de sexe masculin et féminin démontre bien le désir d'équité du nouveau territoire.

Le Nunavut établit une nouvelle norme

pour l'autonomie gouvernementale dans l'Arctique ; celle-ci se traduit par une assemblée législative, le pouvoir de légiférer et l'autonomie. C'est une norme de comparaison à laquelle se mesureront les autres juridictions nordiques. Au Nunavik, nous travaillons à l'autonomie du territoire depuis le début des années 1970. Bien que notre gouvernement autonome ne soit pas encore une réalité, nous oeuvrons de bonne foi avec les gouvernements du Québec et du Canada afin d'atteindre ce but un jour. Cela permettra de rapprocher l'exercice du pouvoir des gens. Nous voyons combien les Inuits du Nunavut ont progressé en rapprochant ainsi le gouvernement. Celui-ci est passé d'Ottawa, à Yellowknife pour se fixer dans la capitale, Iqaluit.

Nous sommes heureux que le Canada ait reconnu que les Inuits pouvaient se gouverner eux-mêmes, comme ils le faisaient autrefois. Il est temps maintenant que les communautés inuites des autres régions du Canada progressent dans la même voie.

Depuis la signature de la Convention de la Baie James et du Nord québécois en 1975, nous avons prouvé que nous sommes de bons gestionnaires. Le fonds compensatoire, d'une valeur originale de 90 millions, vaut maintenant plus de 157 millions. La Société Makivik et la Société des Inuits du Nord québécois, avant elle, ont distribué plus de 50 millions depuis 1975. En ajoutant les filiales, telles qu'Air Inuit et First Air, nous avons contribué de façon marquée au développement du Nunavik et à celui du Nunavut, au cours des 20 dernières années. (...)

Toutes nos félicitations au nouveau Territoire du Nunavut. Mais une question demeure : le premier Inuk à faire partie de la Ligue nationale de hockey viendra-t-il du Nunavut ou du Nunavik ? Seule l'expérience le dira.

Politique

Les gardiens rentrent au travail

Presse Canadienne
OTTAWA

Après seulement quatre jours sur les piquets de grève, les gardiens de pénitenciers en grève ont reçu l'ordre de rentrer au travail, hier matin.

Malgré sa brièveté, cette première grève légale d'agents des services correctionnels fédéraux a été présentée comme un succès par les dirigeants syndicaux, parce qu'elle a attiré l'attention de l'opinion publique sur leurs revendications salariales. Mais les quelque 700 grévistes — environ le cinquième des 5100 gardiens d'institutions pénitentiaires au Canada — sont loin d'avoir

obtenu ce qu'ils voulaient. Ottawa a imposé à tous les gardiens fédéraux des augmentations salariales de 2,5 %, 2 % et 2 % pour trois ans.

L'Union des employés du Solliciteur général revendiquait des augmentations rétroactives de 17 % et 19 %, afin d'atteindre la parité salariale avec les agents de la GRC. Les leaders syndicaux ont condamné Ottawa pour avoir forcé leurs membres à rentrer au travail aussi rapidement. « Imposer la fin d'une grève légale est un abus de pouvoir de la part du gouvernement Chrétien », a déclaré Daryl Bean, président de l'Alliance de la Fonction publique, qui englobe le syndicat des gardiens.

Protection de la faune : les É.-U. menacent le Canada de sanctions

Presse Canadienne
CALGARY

Estimant que le Canada n'a pas su protéger ses espèces menacées comme le font les États-Unis depuis 25 ans, un regroupement américain de défenseurs de la faune réclame des sanctions commerciales.

Le groupe « Defenders of Wildlife », de Washington, a fait signer une pétition en vertu de laquelle l'administration américaine est légalement tenue de scruter les réalisations du Canada en matière de protection de la faune.

Les résultats de l'enquête seront soumis au président Clinton, qui décidera de la nécessité ou non d'imposer des sanctions.

« Vous devez faire quelque chose au Canada, a soutenu hier Bill Snape, directeur juridique de « Defenders of Wildlife ». C'est vraiment le temps d'agir ou alors le président des États-Unis sera en droit de vous imposer des sanctions commerciales. »

La ministre fédérale de l'Environnement, Christine Stewart, a laissé entendre hier qu'il s'agit là d'un moyen « pratique » de la part des Américains pour justifier l'érection de barrières commerciales.

no 1 au Québec et
no 6 au Canada



1. Marie-Yvonne Paint
Westmount
(514) 934-1818

Nous sommes fiers de rendre hommage à nos meilleurs agents immobiliers qui ont aidé des milliers de personnes à acheter ou à vendre des maisons dans le marché actuel. Nous les félicitons pour leur travail acharné, leur dévouement et le service hors pair qu'ils ont fourni à notre clientèle.

Dix premiers agents de Royal LePage au Québec, par gains.



2. Fernande Marquis-Sirois
Outaouais
(819) 770-9221



3. Raymond Tsim
Brossard
(450) 672-6450



4. David S. Lenkorn
Westmount
(514) 934-1818



5. Maureen Brosseau
Westmount
(514) 934-1818



Nader Attara
Westmount
(514) 934-1818

RÉCIPIENDAIRES DE L'ATTESTATION PLATINE DU DIRECTEUR 1998

Cette désignation représente le premier 5 % de l'ensemble des agents immobiliers de Royal LePage au Québec, par gains.



Daniel Bellehumeur
Outaouais
(819) 770-9221



Edith Ann Barman
Westmount
(514) 934-1818



Keith S. Bertola
Beaconsfield
(514) 697-9181



Marie-Paule Boucher
Brossard
(450) 672-6450



Libby Broady
Beaconsfield
(514) 697-9181



June M. Buchanan
D.D.O.
(514) 684-1141



Brigitte I. Burdman
Westmount
(514) 934-1818



Michel Caron
Ville Mont-Royal
(514) 735-2281



Patricia M. Chang
Westmount
(514) 934-1818



Louise Chartrand
Brossard
(450) 672-6450



Alexandre Chaya
Westmount
(514) 934-1818



Jacynthe Dubé
Sherbrooke
(819) 564-5000



Janet Ellerbeck
Hudson
(450) 458-5365



Serge Gabriel
Centre-ouest
(514) 481-0241



Denis Gauvin
Saint-Hubert
(450) 656-9000



Lois Hardacker
Cowansville
(450) 266-7711



Paul Harrison
Westmount
(514) 934-1818



Pearl Kezle
Beaconsfield
(514) 697-9181



Yelena Krupnik
Centre-ouest
(514) 481-0241



Karen Kurts-Chabot
Saint-Lambert
(450) 672-0321



Daniel Leblanc
Magog-Orford
(819) 868-5000



Philip LeMay
Outaouais
(819) 770-9221



Lucille Mercer
Outremont
(514) 271-4820



Richard Néron
Boucherville
(450) 449-4499



Susan O'Brien
Westmount
(514) 934-1818



Pierrette Pellerin
Ville Mont-Royal
(514) 735-2281



Marie Perreault
Laval/Rive-Nord
(450) 687-1840



Masha Reich
Westmount
(514) 934-1818



Helen Richardson
Beaconsfield
(514) 697-9181



Joanne Wilson
Beaconsfield
(514) 697-9181



Ghislaine Adeland
Westmount
(514) 934-1818

RÉCIPIENDAIRES DE LA PALME D'OR DU PRÉSIDENT 1998

Cette désignation représente le premier 10 % de l'ensemble des agents immobiliers au Québec, par gains.



Astrid T. Alk
Outremont
(514) 271-4820



René Amar
Centre-ouest
(514) 481-0241



Renée Azoulay
Ville Mont-Royal
(514) 735-2281



Marie Beauregard
Saint-Lambert
(450) 672-0321



Danielle Béland
Outaouais
(819) 770-9221



Francine Bénard
Saint-Hubert
(450) 653-2496



Berthe B. Bernard
Saint-Hubert
(450) 656-9000



Bernard Bernier
Outaouais
(819) 770-9221



Michèle D. Biron
Saint-Laurent
(514) 744-0575



James Boyce
Kirkland
(514) 697-4460



Denis Bureau
Place Versailles
(514) 353-8770



Betty Cabral
D.D.O.
(514) 684-1141



Chantal Caron
Kirkland
(514) 697-4460



Jeanne Carpentier
Saint-Laurent
(514) 744-0575



Paul Carrière
Outaouais
(819) 770-9221



Claudette C. Chénier
Outremont
(514) 271-4820



Lise Cossette
Beaconsfield
(514) 697-9181



Lili Daigle
Place Versailles
(514) 353-8770



Gordon C.J. De Jonge
Beaconsfield
(514) 697-9181



Carole Delaney
Westmount
(514) 934-1818



Peter Després
Outaouais
(819) 770-9221



Louise L. Desrosiers
Brossard
(450) 672-6450



Louise d'Orsonens
Brossard
(450) 672-6450



Danielle Drolet
Brossard
(450) 672-6450



Georgette Drummond
Westmount
(514) 934-1818



Muriel Fabien
Outremont
(514) 271-4820



Françoise Falardeau
Saint-Bruno
(450) 653-2496



David E. Farha
Kirkland
(514) 697-4460



Jocelyne Freeman
D.D.O.
(514) 684-1141



Jaclyne Gagné
Laval/Rive-Nord
(450) 687-1840



Louise Gervais
D.D.O.
(514) 684-1141



Jackie Gilbert Green
Centre-ouest
(514) 481-0241



Simone Gosselin
Laval/Rive-Nord
(450) 687-1840



Louise Gosselin
Outaouais
(819) 770-9221



Briant Grant
Westmount
(514) 934-1818



Ginette Greensides
Beaconsfield
(514) 697-9181



Micheline Guérin
Saint-Bruno
(450) 653-2496



Nicole Harvey
Kirkland
(514) 697-4460



Phyllis Hoffer
Westmount
(514) 934-1818



Patricia J. Homa
Westmount
(514) 934-1818



David Hughes
D.D.O.
(514) 684-1141



Haagen Kierulff
Westmount
(514) 934-1818



Bernd Kokorian
D.D.O.
(514) 684-1141



Sylvain Krief
Saint-Lambert
(450) 672-0321



Marjorie Kyle
Beaconsfield
(514) 697-9181



Maryse Labelle
Ville Mont-Royal
(514) 735-2281



Sophie Lafrenière
Saint-Lambert
(450) 672-0321



Margaret Lagimodière
Hudson
(450) 458-5365



Michael Lally
Westmount
(514) 934-1818



Denis Leclair
Saint-Lambert
(450) 672-0321



Françoise Legault
Beaconsfield
(514) 697-9181

ROYAL LEPAGE
COURTIER IMMOBILIER AGRÉÉ



Yvon Legros
Outaouais
(819) 770-9221



Robert Lindfors
Hudson
(450) 458-5365



Johannah Lloyd
Beaconsfield
(514) 697-9181



Gerald Mangendans
Hudson
(450) 458-5365



Héliane Maher
Kirkland
(514) 697-4460



Sandra Mailloux
Keightley
(514) 684-1141



Nicole Major Powell
Westmount
(514) 934-1818

Politique

Hépatite C: les victimes n'ont pas l'assurance d'être dédommagées

Presse Canadienne
OTTAWA

Les victimes de l'hépatite C qui accepteront une offre de compensation gouvernementale devront assumer le risque que le fonds de 1,1 milliard ne contienne pas assez d'argent pour livrer la marchandise promise.

Les personnes qui endosseront l'offre fédérale-provinciale devront aussi renoncer à leurs droits d'intenter des poursuites même si le fonds se vide avant qu'elles ne parviennent à la phase aiguë de leur maladie.

Une disposition de l'accord-cadre, dont la Presse Canadienne a pu prendre connais-

sance, se lit ainsi : « Les membres du recours collectif (les personnes infectées par du sang contaminé entre 1986 et 1990) assument le risque de toute insuffisance du fonds ».

Les victimes renonceraient « entièrement et pour toujours » à toute réclamation contre les gouvernements pour « toute blessure, perte ou tout dommage non connus ou anticipés, mais susceptibles de se développer ou d'être découverts plus tard ».

L'hépatite est une maladie qui se développe graduellement, et peut entraîner de graves problèmes de santé 20 ou même 30 ans après la date d'infection.

Les principaux éléments de l'accord-cadre, daté du 17 décembre dernier, ont fait l'objet

d'une fuite dans les médias, en décembre. Mais le document tout entier, y compris la clause relative au risque d'insuffisance de fonds, n'avait pas été rendu public.

L'offre, qui est limitée aux personnes infectées par du sang contaminé entre 1986 et 1990, permettrait d'offrir des compensations selon une échelle variable, en fonction de la gravité de la maladie.

Ainsi, les personnes chez qui on diagnostique l'hépatite C mais qui ne manifestent aucun symptôme de la maladie recevraient 10 000 \$. Celles qui sont atteintes de cirrhose du foie toucheraient 65 000 \$ de plus, et les victimes de défaillance ou de cancer du foie, 100 000 \$ additionnels.

Jeremy Beaty, le président de la Société de l'hépatite C du Canada, affirme qu'il est impossible de savoir si les 1,1 milliard suffiront à combler les besoins futurs des victimes.

Dans une lettre aux ministres de la Santé, M. Beaty note que le fonds servira à autre chose que la compensation des victimes, notamment les décisions finales dans des poursuites connexes, des coûts administratifs, des frais de publicité et d'avocat.

Le montant net n'a pas été divulgué. Or les victimes, qui n'ont aucun contrôle sur ces coûts, doivent assumer le fardeau du risque que les engagements en matière de paiements futurs ne puissent être respectés, déplore-t-il.

Dix premiers agents de Royal LePage au Québec, par gains.



6. Joan Prévost
Westmount
(514) 934-1818



7. J.R. Aurèle Lacroix
Outremont
(514) 271-4820



8. James Davidson
Kirkland
(514) 697-4460



9. Suzanne Havard Grisé
Saint-Bruno
(450) 653-2496



10. Doreen Kirkwood
Brossard
(450) 672-6450

 Denyse Marchand Laval/Rive-Nord (450) 687-1840	 Rosemarie Martin Westmount (514) 934-1818	 Suzanne Martineau Cowansville (450) 266-7711	 Roger Mondoux Outaouais (819) 770-9221	 Roxane Moquin Saint-Lambert (450) 672-0321	 Anna-Marie Müller Kirkland (514) 697-4460	 Fedele Pacifico Place Versailles (514) 353-8770	 Pierrette Papis Beaconsfield (514) 697-9181	 Ivan Fiché Outaouais (819) 770-9221	 Guy Richard Saint-Hubert (450) 656-9000
 Josée Robson Laval/Rive-Nord (450) 687-1840	 Nicole Ross Outaouais (819) 770-9221	 Marlene Rubin Westmount (514) 934-1818	 Marla Santini Westmount (514) 934-1818	 Fatima Simoes Brossard (450) 672-6450	 Betsy Starr Dolber Beaconsfield (514) 697-9181	 Myrtle Stark Centre-ouest (514) 481-0241	 Betty Tabah Ville Mont-Royal (514) 735-2281	 Rachel Thillon Saint-Bruno (450) 653-2496	 Nancy Tang Saint-Laurent (514) 744-0575
 Pierrette G. Taschereau Outremont (514) 271-4820	 Micheline Thalmann Beaconsfield (514) 697-9181	 Sylvain Thibault Beaconsfield (450) 449-4499	 James Thomas Westmount (514) 934-1818	 Sharyl Thompson Knowlton (450) 242-2000	 Patricia Tremblay Outaouais (819) 770-9221	 Martha Tsadilas Westmount (514) 934-1818	 Renate Van der Griend Beaconsfield (514) 697-9181	 Amanda J. Walker Kirkland (514) 697-4460	 Homa Walter Beaconsfield (514) 697-9181

RÉCIPIENDAIRES DE L'ATTESTATION MAÎTRE-VEDEUR 1998

Cette désignation représente le premier 20 % de l'ensemble des agents immobiliers au Québec, par gains.

 Michel Asselin Outaouais (819) 770-9221	 Claude Benoit Outaouais (819) 770-9221	 Vera P. Bird Beaconsfield (514) 697-9181
 Lorraine Buck-Forget Saint-Bruno (450) 653-2496	 Monique Campeau Hudson (450) 458-5365	 Gérard Carrière Place Versailles (514) 353-8770
 Josianne Côté Cowansville (450) 266-7711	 Nadine Couture Saint-Bruno (450) 653-2496	 Rosario Crivello Place Versailles (514) 353-8770
 Carlo De Castris Kirkland (514) 697-4460	 Mike De Castris Kirkland (514) 697-4460	 Peggy Drennan Westmount (514) 934-1818
 Miette Driver Kirkland (514) 697-4460	 Jacques Girard Outaouais (819) 770-9221	 Vera Gulddal Centre-ouest (514) 481-0241
 Hélène Hébert Magog-Orford (819) 868-5000	 Dolly Heffez Ville Mont-Royal (514) 735-2281	 Fariba Janfaza D.D.O. (514) 684-1141
 Véronique Jodoin Saint-Bruno (450) 653-2496	 Tania Ketecheff Westmount (514) 934-1818	 Diana R. Lachapelle Beaconsfield (514) 697-9181
 Lisette Lajoie Saint-Lambert (450) 672-0321	 Sonja Lang Ville Mont-Royal (514) 735-2281	 Carol Lappin Beaconsfield (514) 697-9181
 Robert F. Leduc Outaouais (819) 770-9221	 Mireille Lemaitre Knowlton (450) 242-2000	 Diane McEwen Hudson (450) 458-5365
 Michelle Montagne Saint-Bruno (450) 653-2496	 Jeanne Morand Saint-Lambert (450) 672-0321	 Idèle Morin Outaouais (819) 770-9221
 Daniel K. Morton Kirkland (514) 697-4460	 Norman Plotnick Westmount (514) 934-1818	 Rolande Provençal Saint-Bruno (450) 653-2496
 Lody Saccal Saint-Laurent (514) 744-0575	 Elizabeth Solek Saint-Lambert (450) 672-0321	 Yolande St-Aubin Saint-Laurent (514) 744-0575
 Raymond St-Jean Laval/Rive-Nord (450) 687-1840	 Eric Taranowski Kirkland (514) 697-4460	 Claire Tassé Outaouais (819) 770-9221
 Louise Valois Ville Mont-Royal (514) 735-2281	 Claire R. Wynyard Beaconsfield (514) 697-9181	 Edward Wrobel Beaconsfield (514) 697-9181

RÉCIPIENDAIRES DE L'ATTESTATION VENDEUR ÉMÉRITE 1998

Cette désignation représente le premier 25 % de l'ensemble des agents immobiliers au Québec, par gains.

 Sigrid Alfors Beaconsfield (514) 697-9181	 Steve Anderson Hudson (450) 458-5365	 Jocelyne Audet Thompson Beaconsfield (514) 697-9181
 Jaffa Bar-D'Or D.D.O. (514) 684-1141	 Vivian Beer Saint-Laurent (514) 744-0575	 Claire Bernier Saint-Lambert (450) 672-0321
 Diane Blackburn Outaouais (819) 770-9221	 Rita Boucher Outaouais (819) 770-9221	 Fred Brayton Kirkland (514) 697-4460
 Dorothy Chant-Hannah Beaconsfield (514) 697-9181	 Jean-Marc Corbell Laval/Rive-Nord (450) 687-1840	 France Corriveau Place Versailles (514) 353-8770
 Louise Deguire Outremont (514) 271-4820	 Michel Dupont Place Versailles (514) 353-8770	 Camille Dupuis Beaconsfield (450) 672-6450
 Josée Elie Langevin Ville Mont-Royal (514) 735-2281	 Hava Fisher Centre-ouest (514) 481-0241	 Gérard Friess Outremont (514) 271-4820
 Heidi Getger Kirkland (514) 697-4460	 Marjolaine Gingras Laval/Rive-Nord (450) 687-1840	 Viateur Grouin Laval/Rive-Nord (450) 687-1840
 Victoria Hsieh D.D.O. (514) 684-1141	 Rita M. Kayem Ville Mont-Royal (514) 735-2281	 Gerardine Kerr Beaconsfield (514) 697-9181
 Réjane Lacoste Place Versailles (514) 353-8770	 Huguette Kamranda Outaouais (819) 770-9221	 France Lane D.D.O. (514) 684-1141
 Doloris Lemay Saint-Bruno (450) 653-2496	 Amlie Lévy Saint-Laurent (514) 744-0575	 Andrée Lee Marcell Westmount (514) 934-1818
 Huguette Martineau Saint-Lambert (450) 672-0321	 France Morin Boucherville (450) 449-4499	 Marilyn Partridge Huntingdon (450) 264-4798
 Franco Pompilio Kirkland (514) 697-4460	 Liane Redding Ville Mont-Royal (514) 735-2281	 Sylvie Romeo Place Versailles (514) 353-8770
 Angèle Saleh Centre-ouest (514) 481-0241	 Jacqueline Séguin Ville Mont-Royal (514) 735-2281	 Vicky Shemie Ville Mont-Royal (514) 735-2281
 Léonard Smith Beaconsfield (514) 697-9181	 Anne Taranowski Kirkland (514) 697-4460	 Genevieve Tomova Ville Mont-Royal (514) 735-2281

Multimédia

Cyberpresse

technologie@lapresse.ca

Melissa a fait suer bien du monde



Marie-Andrée Amiot

La plupart des administrateurs de réseaux et des responsables de l'information ont trouvé les deux derniers jours bien longs. Le virus Melissa a fait de tels ravages depuis qu'il a été découvert vendredi que bien peu d'entreprises peuvent se vanter d'avoir échappé tout à fait à la crise.

Louise Pothier, l'administratrice du réseau de Ericsson à Montréal, a passé les deux derniers jours à repousser les effets de Melissa. « Quand je suis arrivée à mon bureau lundi matin, le virus s'était répandu comme une traînée de poudre dans tous nos bureaux, de la Suède au Texas. On a passé des heures à reprendre le contrôle. »

Comme bien d'autres, Louise Pothier avait entendu parler de Melissa durant le week-end. « Je ne connaissais évidemment pas l'ampleur du problème, mais je savais que cette fois, nous étions cuits. »

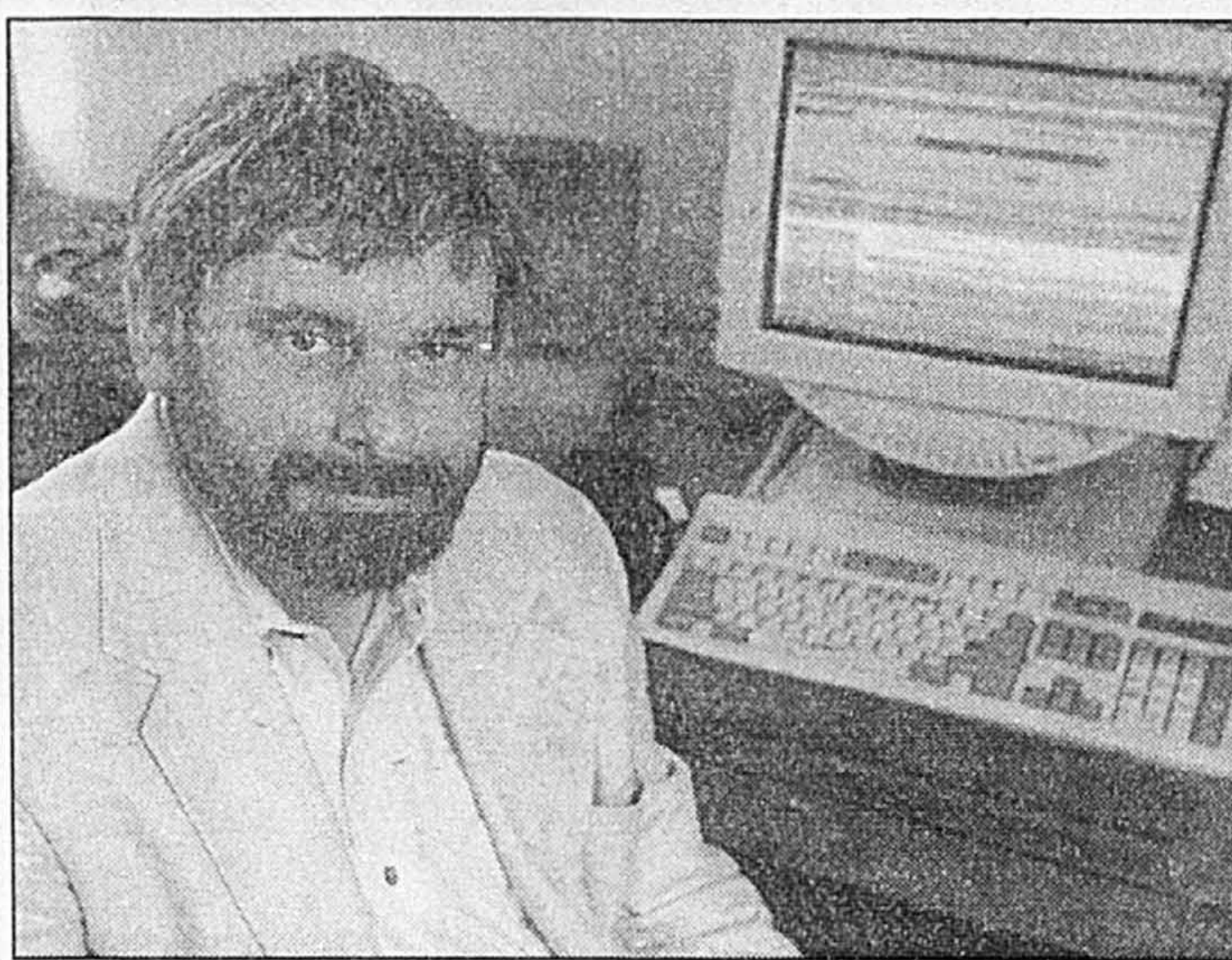
Des centaines de milliers d'ordi-

nateurs à travers le monde ont été touchés par le virus, ce qui a eu pour effet de retarder considérablement le transfert d'information. Chez Microsoft, on a même refusé l'accès à tout courrier électronique de sortie. Les 60 000 employés ont dû se priver d'envoyer des courriels. Network Associates, un autre éditeur de logiciels antivirus, raconte que 80 % de ses clients ont été infectés. Dans un seul cas, le virus a touché 60 000 ordinateurs.

Rappelons que Melissa est un virus de type macro qui se transmet par la voie d'un message de courrier électronique. Dans le message, se trouve un fichier de 40 Ko écrit en format Word nommé list.doc qui contient une commande macro. Il touche les traitements de texte Word 97 ou 2000.

L'internaute qui ne fait que lire les informations ne court aucun risque. S'il ouvre le fichier, il déclenche le virus qui cherche les 50 premières adresses de courrier électronique inscrites dans le carnet d'adresses du répertoire Outlook (mais les autres logiciels de courriels électroniques ne sont pas à l'abri).

Le virus envoie le message infecté à toutes ces adresses. Souvent, ces adresses comportent des noms de personnes faisant partie de listes de discussion ou de distribution. Par exemple, la première adresse peut contenir des centaines de noms. Cela multiplie les envois et cause des embouteillages monstres sur les serveurs. Mais, même si les messages n'agissent pas comme



Richard Smith, président de Phar Lap Software, de Cambridge (Mass.), dit avoir fourni la preuve au FBI que celui qui a introduit Melissa est le même qui avait créé un autre virus il y a deux ans.

bouchons, ce sont les filtres installés sur les serveurs pour dépister et enrayer le problème qui freinent le trafic.

Et, si les experts s'entendent aujourd'hui pour dire que la propagation du virus est endiguée, les responsables de la sécurité informatique craignent les retombées; d'abord, la prolifération d'imita-

teurs, puis, des relents qui, cette fois, s'attaqueront aux ordinateurs personnels.

Multimédia bien fragile

Depuis l'avènement du World Wide Web, le multimédia n'est plus que l'affaire des cédéroms et des disquettes. Le réseau des ré-

seaux affiche assez de contenu multimédia pour faire baver d'envie le plus prolifique des éditeurs. Mais, à l'inverse des publications sur supports numériques, le net est plus vulnérable aux attaques.

L'offensive vient de pirates qui s'acharnent à ébranler le nouveau média. A-t-on affaire à des pionniers de la première heure désillusionnés par le tir du Net? À des pirates qui cherchent le vedettariat? À des entreprises spécialisées en édition de logiciels antivirus? En tout cas, les auteurs auront réussi à faire parler d'eux en choisissant la partie du réseau la plus chère aux internautes, le courrier électronique.

Les événements de cette semaine ne font que confirmer la fragilité du réseau. Surtout que le virus ne visait pas les ordinateurs personnels, mais ceux des entreprises qui se disent blindées et à l'abri des attaques.

« On sent une volonté de ralentir, sinon de freiner le réseau au complet », opine Chris Monette, directeur général de Symantec, une des maisons qui édite des logiciels antivirus et qui se vante d'avoir développé une rustine moins d'une heure après l'avertissement émis par le centre CERT de l'institut de génie logiciel de l'Université Carnegie Mellon. « On a affaire ici à un pirate particulièrement imaginatif! »

Ou à un petit vite qui enverra demain, à tous les ordinateurs de la planète, un joyeux poisson d'avril!

Ping et Papa passent à l'attaque à leur tour

MARIE-ANDRÉE AMIOT

Les entreprises qui viennent à peine de se remettre du choc du virus Melissa doivent déjà faire face à deux nouvelles menaces. La première, Papa, a été aperçue lundi après-midi. La seconde, Ping, est entrée timidement en fin de journée hier.

Papa est un virus de type macro qui utilise les fonctions des logiciels Excel 97 et 2000 de Microsoft. Comme Melissa, il est transmis par courrier électronique et cherche les 60 premières adresses de courrier électronique inscrites dans le carnet Outlook de l'utilisateur.

Le hic pour les auteurs de ce virus est que les codes ont flanché.

Le virus est donc resté bloqué dès les premières heures, selon Chris Murphy de la maison Symantec, un éditeur de logiciels antivirus.

En revanche, Ping, semble causer de réels problèmes. « Celui-là semble fonctionner, poursuit M. Murphy. Contrairement aux deux autres, il n'utilise pas le courrier électronique, mais le protocole Internet TCP/IP. Le programme effectue des vérifications périodiques pour déterminer si tout fonctionne. »

De tels programmes sont utilisés par des gestionnaires de réseaux aux fins de contrôle. Les contrôles se font périodiquement et n'enrayer pas le fonctionnement de l'ordinateur ou du réseau. « Le vi-

rus Ping, toutefois, pose des questions à tout moment, auxquelles l'ordinateur doit répondre. Cela ralentit considérablement les opérations. »

Ces virus ne sont pas uniques. On affiche entre 20 et 30 virus par semaine sur des sites de recherche et de surveillance. Mais la plupart du temps, ils sont assez inoffensifs.

Melissa a frappé l'imaginaire par la rapidité avec laquelle il s'est transmis. En moins de quelques heures, il avait fait le tour du monde et infecté des milliers d'ordinateurs. « Même si ces virus ne causent pas de vrais dommages aux fichiers, ils causent toutes sortes de problèmes, dit Louise Pothier, gestionnaire de réseaux chez Ericsson.

Des conseils pratiques

Les internautes ne devraient jamais ouvrir des fichiers joints même s'ils viennent de personnes connues.

On doit se munir d'un logiciel antivirus mis à jour régulièrement. La plupart des virus sont inoffensifs et les gens ne se rendent même pas compte qu'ils sont infectés. Mais d'autres sont insidieux et peuvent causer des dommages considérables. Les rustines sont accessibles sur Internet.

Finalement, chaque semaine apporte son lot de « courriels importants » envoyés par un ami « qui vous veut du bien », concernant tel ou tel virus « dangereux ». La plupart du temps, ces messages sont

des canulars. Les personnes bien intentionnées croient bien faire en avisant tous leurs amis du danger. Ces messages prennent des proportions énormes et font souvent le tour de la planète. Pour connaître les véritables menaces, il faut visiter les sites qui trient le bon grain de l'ivraie.

Adresses utiles

Institut de génie logiciel de l'Université Carnegie Mellon
www.cert.org

Sites de logiciels antivirus
www.megagiciel.com.117.html

Site de Bob Rosenberger sur les mythes de virus fictifs tels « Good Times » et « Budweiser Bud Frogs »
www.kumite.com/myths

AVIS À TOUS NOS CLIENTS

Veillez prendre note que nos bureaux seront fermés le **Vendredi Saint (2 avril)** ainsi que le **Lundi de Pâques (5 avril)**.
JOYEUSES PÂQUES
La Presse

Des nouvelles du Kosovo

Agence France-Presse WASHINGTON

Dans la guerre qui fait rage au Kosovo, quelques courriers électroniques ont réussi à passer, porteurs des angoisses d'une population apparemment désespérée.

« Nous sommes tous en grand danger », a écrit un médecin de la banlieue de Pristina à un collègue américain. « Il y a beaucoup d'exécutions en cours, je n'ai pas réussi à faire fuir ma famille et suis très inquiet », a-t-il ajouté.

« Je me bats pour ma propre survie. J'essaie de rester vivant et d'agir aussi normalement que possible, mais c'est difficile », a écrit lundi un journaliste kosovar depuis Pristina, en racontant qu'il a cru dimanche soir sa dernière heure arrivée, après avoir entendu un lourd bruit de bottes dans l'escalier de son immeuble.

Il ne dort plus chez lui. « Quand je rentre le matin, le sol est couvert de sang, il est impossible de savoir qui a été blessé ou tué durant la nuit », avait-il écrit dimanche.

À la demande du premier, son message en anglais, reçu en fin de semaine dernière, a été relayé à des médecins aux États-Unis, ainsi qu'à certaines organisations humanitaires.

Le deuxième envoi ses courriers électroniques à l'Institute of war and Peace reporting (IWPR), à Lon-

dres, lequel les relaie via l'Internet. Son nom est, pour des raisons de sécurité, tenu secret.

Ailleurs, c'est le message d'une Kosovare à une correspondante américaine du Massachusetts, décrivant les premières bombes tombant sur Pristina. « Elles ressemblaient à des flammes et des étoiles filantes », a écrit cette femme, dont le message est publié par le Washington Post. Comme d'autres, elle décrit plusieurs meurtres par des « paramilitaires serbes » et de « nombreuses arrestations ».

Mais de jour en jour, les messages se font de plus en plus rares.

« C'est très difficile, parce que l'électricité a été coupée à Pristina. Ils bougent tout le temps, ils doivent trouver de l'électricité et un téléphone, nous ne savons jamais quand la prochaine chronique va arriver », expliquait hier Tony Borden de l'IWPR. « Nous n'avons aucun moyen de les contacter », ajoutait-il.

Le médecin de la banlieue de Pristina qui avait envoyé son message désespéré à un collègue américain n'a depuis plus donné signe de vie.

Jennifer Leaning, un médecin de l'organisation « Physicians for human rights », rentrée le 20 mars d'une mission au Kosovo, n'a, elle, reçu aucun courrier électronique cette semaine. Les contacts téléphoniques, toujours possibles hier entre les États-Unis et Pristina, se font aussi de plus en plus rares.

MB MicroBytes

VOTRE CHOIX NUMÉRO 1 EN INFORMATIQUE

SPÉCIAL #1				SPÉCIAL #2					
PUISSANCE PENTIUM III 350MHZ	512K CACHE 64 M 100 MHz MEMOIRE	DISQUE DUR 6.4 GIG UDMA	CD ROM 44X	FAX MODEM 56 K V.90 VOIX	PUISSANCE PENTIUM III 450MHZ	512K CACHE 128 M 100 MHz MEMOIRE	DISQUE DUR 8.4 GIG UDMA	CD ROM 50X	FAX MODEM 56 K V.90 VOIX
ÉCRAN 17" .28	CARTES DE STEREO & HAUT PARLERS	VRAI CHIPSET INTEL BX	VIDÉO AGP 4 Mo	BOÎTIER ATX 2 PORTS USB	ÉCRAN 17" .26	Soundblaster 64-PCI & HAUT PARLERS	VRAI CHIPSET INTEL BX	VIDÉO AGP 8 Mo	BOÎTIER ATX 2 PORTS USB

1 299.99\$ OU **40.99\$/MOIS** **1 999.99\$** OU **62.99\$/MOIS**

MISE-À-JOUR A : AJOUTER :

Pentium II 400	+ 150 \$	Pentium III 500	+ 350 \$
Pentium II 450	+ 465 \$	256-100MHZ SDRAM	+ 223 \$
Carte vidéo 8M	+ 14 \$	Carte vidéo 3-D 16M	+ 113 \$
Ecran 19" .26 SVGA	+ 280 \$	Ecran 19" .26 SVGA	+ 250 \$

LA VENTE SE TERMINE LE 6 AVRIL 99. COMPTANT SEUL. LES PRIX ET LA DISPONIBILITÉ PEUVENT CHANGER SANS PRÉAVIS.

INTERNET : www.microbytes.com
info@microbytes.com

Prêt étudiants jusqu'à 3,000 \$ accepté!

FINANCEMENT DISPONIBLE

FRANCHISES DISPONIBLES APPELEZ 540-0304

OUEST
940, BOUL. ST-JEAN
POINTE-CLAIRE
TÉL.: (514) 426-2586
FAX: (514) 426-3455

CENTRE-VILLE
1150, RUE UNION
MONTRÉAL
TÉL.: (514) 871-8515
FAX: (514) 871-9936

EST
6436, JEAN-TALON EST
SAINT-LÉONARD
TÉL.: (514) 253-4306
FAX: (514) 253-5834

LAVAL
577, ST-MARTIN O.
LAVAL
TÉL.: (450) 629-8707
FAX: (450) 629-4364

SUD
3505, TASCHEREAU
SAINT-HUBERT
TÉL.: (450) 445-7176
FAX: (450) 445-7086

INTERURBAIN
990 - BYTES
1-877-MICROBYTES

LECTEUR CD ROM
44X-69.99\$
50X-89.99\$

IMPRIMANTES HP COULEUR
710C-274.99\$
895C-544.99\$

FAX MODEM GVC V.90 56K AVEC VOIX ET 1 MOIS SUR L'INTERNET
54.99\$

PRIX D'OR
97-98-99
Le choix du consommateur

SCANNER UMAX 1220 USB
229.99 \$

CD VIERGES 650 MEGS
1.79 \$ CHACUN

Votre site culturel

LE CAHIER ZAP TOUS LES DIMANCHES DANS La Presse

INFORMATIQUE 2000 PLUS enr.
Vente — Support — Formation à domicile
Tél.: (450) 657-2534 Fax: (450) 657-9911

Multimédia
Intel Pentium II 350 mhz
Mémoire 64 meg SDRAM 100 mhz
M/B AcerOpen AX6BC 440BX 5 PCI
HD 6.4 gig Quantum Fireball EX
Vidéo ATI Expert98 8 meg AGP
Carte de son AcerOpen AW180
CD-ROM AcerOpen 40X
Modem AcerOpen F/V/D 56K PCI
Lecteur 1.44 Clavier WIN95
Souris Logitech Wheel Mouse
Haut-parleurs CS-T20 80 Watt
Boîtier moyen AcerOpen HX-45
Moniteur 15 po AcerVidéo 0.28 dpi

1 449 \$

Installation à domicile • Formation de 2 heures privée!
Consultation et implantation - Linux - Apple - NT

Politique

Péquistes et libéraux se chicanent sur la fête des Terre-Neuviens

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Profitant du cinquantième anniversaire de l'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération, le premier ministre Bouchard a tenté d'obtenir, hier, que l'Assemblée nationale se prononce une fois de plus sur la règle de la majorité simple à un référendum pour sceller l'avenir constitutionnel du Québec.

Mais la motion de félicitations aux Terre-Neuviens a vite tourné à l'eau de vaisselle. Jugeant la manœuvre trop clairement partisane, les libéraux de Jean Charest ont refusé leur consentement à cette motion non annoncée.

Pour Jean Charest, M. Bouchard cherchait uniquement « à ajouter une condition gagnante » en « faisant débiter le débat ». M. Charest, qui avait déjà formellement souscrit à la règle de la majorité simple quand il était chef conservateur, était plus équivoque hier. « Le 50 plus un est associé à une question claire. Il y a toutes sortes de conditions qui entourent des référendums, incluant la clarté des questions et la façon dont on aborde le référendum », a observé le chef libéral.

Terre-Neuve, par son référendum de 1949, n'avait pas décidé de briser les liens avec la Grande-Bretagne, mais bien choisi d'adhérer au Canada. « Les gens de Terre-Neuve qui fêtent aujourd'hui ne méritent pas que l'on tente de les utiliser à ses propres fins », a dit M. Charest.

La motion de félicitations était toute une volte-face pour un Lucien Bouchard qui, quand il était membre du gouvernement fédéral, avait causé une commotion à Ottawa en soutenant que le Canada aurait à choisir « entre le Québec et Terre-Neuve » — c'était à la fin des années 1980 alors que le premier ministre Clyde Wells était l'un des plus ardents adversaires de l'accord du lac Meech.

« Tout cela fait partie de l'Histoire », a répliqué hier M. Bouchard rappelant l'attitude rébarbative de Terre-Neuve relativement à l'entente du lac Meech. M. Bouchard voulait surtout insister sur le fait qu'en 1949, les Terre-Neuviens avaient « adopté la règle démocratique, celle du 50 % plus un » pour décider de l'avenir constitutionnel de leur province. Terre-Neuve avait voté à 52 % de « rompre avec la Grande-Bretagne et se joindre au Canada », a-t-il lancé.

Le premier ministre fédéral, Mackenzie King, avait alors salué comme « une nette majorité et un résultat clair au-delà de toute possibilité de malentendu » le verdict des Terre-Neuviens. « Ce que nous célébrons aujourd'hui, c'est l'anniversaire de la règle démocratique et du bon sens. Une décision historique où les citoyens ont choisi leur destin à 50 % », a lancé M. Bouchard.

Cette stratégie, suggérée par le conseiller Jean-François Lisée, indiquait-on, visait à colmater une brèche au moment où des sondages (dont un récent CROP commandité par le groupe de l'avocat Guy Bertrand) ont tendance à faire grimper le seuil nécessaire pour qu'un référendum sur la souveraineté soit déterminant — on y parlait de 58 %.

M. Bouchard participera aujourd'hui aux cérémonies soulignant l'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération. Alors que Terre-Neuve le confirmait depuis le début de la semaine, ce n'est qu'à la toute dernière minute hier que le cabinet de M. Bouchard admettait qu'une rencontre était planifiée entre le premier ministre québécois et son homologue Brian Tobin, « pour faire le point » sur le dossier de Churchill Falls. Il s'agira d'un survol, car une réunion beaucoup plus « significative » se tiendra demain à Montréal, mettant face à face les deux gouvernements et les représentants des Innus du Québec et du Labrador.

Depuis un an, les discussions entre les deux provinces ont progressé sur Churchill Falls, convient M. Bouchard.

EATON
présente



DRALION
CIRQUE DU SOLEIL

Dès le 22 avril • 8400, 2^e Avenue
DERNIÈRE PROLONGATION!

(514) 790-1245 1 800 361-4595 • www.reseauadmission.com
www.cirquedusoleil.com

AIR CANADA SWAROVSKI EATON Whippet WYNDHAM HOTELS & RESORTS

92 LA PRESSE METRO MEDIA PLUS CKOI

«Pour les enthousiastes qui exigent performance et distinction à parts égales.»

Car and Driver, janvier 1999



BMW Série 5

La BMW Série 5 à 3,9%*

Dans son numéro annuel des 10 meilleures voitures, le magazine *Car and Driver* a honoré — pour la troisième année d'affilée — notre BMW Série 5. Maintenant offerte à un taux de location de 3,9%. Acclamée de toutes parts, la Série 5 incarne le mariage ultime de la performance et du luxe distinctif. Parmi ses attributs : le programme de visites d'entretien sans frais, pendant 3 ans ou 60 000 km. Pas étonnant qu'elle suscite autant d'enthousiasme.



Le plaisir de conduire.™

Taux de location
3,9%
BMW Série 5

* Les taux de location sont ceux offerts exclusivement par les Services financiers BMW, et sont disponibles auprès des concessionnaires participants conditionnellement à l'approbation de crédit. PDSF d'un modèle 528i de base : 57 200 \$. Exemple : mensualités de 599 \$ selon un contrat de location de 36 mois à un taux de 3,9 %. L'exemple tient compte d'un versement initial ou d'une valeur de reprise de 8 380 \$. Les taxes de même que les frais relatifs au transport, à la préparation, à l'administration du contrat (475 \$), au permis, à l'immatriculation et aux assurances sont en sus. Le versement de la première mensualité et un dépôt de garantie (équivalent à environ un mois de location) seront exigés. Les options sont en sus. Les mensualités peuvent varier en fonction du montant de l'emprunt, du dépôt et/ou de la valeur de reprise. Des frais maximums de 0,20 \$/km s'appliquent à la portion du kilométrage excédant 24 000 km par année. Cette offre est conditionnelle à la disponibilité des véhicules et le concessionnaire peut proposer un prix de location inférieur. Cette offre s'applique à tous les modèles Série 5 1998/1999 neufs et ne peut être jumelée à aucune autre. La livraison doit avoir lieu au plus tard le 30 juin 1999. ©BMW Canada Inc. «BMW», le logo «BMW» et «Le plaisir de conduire» sont des marques de commerce de BMW AG, utilisées sous licence par BMW Canada Inc. Visitez notre site Web : www.bmw.ca

ENFIN! L'ACCÈS INTERNET HAUTE VITESSE PAR CÂBLE† À PRIX RÉDUIT!

- Navigation ultra-rapide
- Accès garanti en tout temps
- Temps d'utilisation illimité
- Libère votre ligne téléphonique

SEULEMENT

29,95\$

PAR MOIS
Accès illimité^{††}

Pour les clients du câble TV de Vidéotron

100 fois plus vite, 100 fois plus l'fun! Sans le téléphone!*

OFFRE EXCLUSIVE AUX CLIENTS
DU CÂBLE TV DE VIDÉOTRON

Rabais de 200\$ à l'achat du modem câble^{**} ou 9,95\$ par mois en location.
Tarifs réguliers: accès illimité: 39,95\$/mois • location du modem câble: 19,95\$/mois • achat du modem câble: 399\$

ABONNEMENT

(514) 281-6661 ou 1 888 281-6661

INFORMATION

<http://internet.videotron.ca/promo.html>



Vidéotron

L'incomparable puissance du câble,
à votre service.

Le SuperClub Vidéotron

Dumoulin

COMPLUCENTRE

BUREAU
EN GROS

FUTURE SHOP
SUPER CENTRES DE L'ÉLECTRONIQUE

EMBE MAIL BOXES ETC.
SERVICES D'AFFAIRES ET DE COMMERCIALISATION

† Disponible là où la technologie le permet. †† Vidéotron se réserve le droit de facturer toute utilisation supérieure à 6 Go par mois (dont un maximum de 1 Go en amont).
* 100 fois plus rapide que par modem téléphonique 56 kbps. ** Avec un an d'abonnement. Trousse de départ ou frais d'installation en sus si location du modem. Taxes en sus sur les prix indiqués.